



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 23 janvier 2023 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
11	15	11

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LEBRE, Vice-Président

Secrétaire de séance : Danièle CARELLO

Administrateurs présents : Jean-Marie LEBRE, Danièle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Alix DIOP, Yvette AGARD, Karine FRASCA, Patrick FUMAT, Catherine POUZENC

Administrateurs ayant donné pouvoir :

Administrateurs absents : Jean-Pierre SERRUS, Emilie LAFOND, Katia MARTINEZ, Danièle PELLEGRIN

Délibération N° 40/2023

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESIDENCE AUTONOMIE L'OUSTAOU

Rapporteur : Jean-Marie LEBRE

Le Vice-Président expose à l'Assemblée que l'article L311-7 du code de l'Action Sociale et des Familles impose la mise en place d'un règlement de fonctionnement pour la résidence autonomie L'Oustaou. Il décrit, au-delà des prestations mises en place dans la structure, le rôle du gestionnaire de l'Etablissement, du Directeur ainsi que celui du résident et son entourage (personnes de confiance et famille).

Il décrit également les conditions d'admission dans la résidence, les garanties des usagers ainsi que leurs droits et obligations, puis les règles de vie de la structure.

Le Vice-Président du CCAS expose ainsi à l'assemblée le projet de Règlement Intérieur qu'il a rédigé et propose de l'adopter

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du Vice-Président,
Après en avoir largement délibéré,

ADOpte à l'unanimité le Règlement Intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT qu'il est applicable dès son caractère exécutoire acquis.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Vice-Président

Jean-Marie LEBRE



La Secrétaire de Séance :

Danièle CARELLO



Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le